



**PROCÈS-VERBAL**

**Assemblée générale annuelle de parents  
École Les-Enfants-du-Monde  
15 septembre 2022 à 18h00**

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Steger ouvre l'assemblée à 18.04 et remercie les parents de leur participation. Mme Steger invite les parents à s'impliquer et à se présenter en tant que membres du conseil ou de l'OPP.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Steger fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Dennie propose l'adoption, l'ODJ est adopté à l'unanimité.

3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Joana Talafré est d'accord pour agir en tant que secrétaire de l'Assemblée, adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue en date du 13 septembre 2021.

Le PV de la dernière rencontre a été distribué par courriel. Mme Steger demande à ceux qui étaient présents l'an dernier de noter quelques omission ou erreur, ou bien de proposer l'adoption. Un parent demande comment accéder au PV de l'an dernier, et Mme Gaigeard note qu'il est également déposé sur le site de l'école.

5. Présentation de la capsule d'information sur les assemblées générales

Le petit vidéo est présenté.

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/conseil-etablissement/>

Mme Steger mentionne que 3 membres du CÉ actuel sont en cours de mandat (2 ans). Il manque donc 2 membres du conseil que nous devons élire ce soir et 2 substituts. Cela implique 5 ou 6 rencontres par année, d'environ une heure et demie.

#### 6. Nomination d'un président d'élections

Mme Gely a offert de présider aux élections.

#### 7. Adoption de la procédure d'élection

S'il y a des personnes prêtes à s'engager, elles seront invitées à se présenter. S'il y a plus que deux personnes, un vote sera demandé. Mme Steger rappelle que le français est la langue de travail du comité, donc il est demandé aux candidats de pouvoir s'exprimer en français.

Un parent demande si les rencontres sont en personne ou en ligne, et Mme Gaigeard note qu'en ce moment il est permis que les rencontres se tiennent en ligne, mais que pour la suite, ce sera une décision à prendre au niveau du comité.

Un parent demande s'il y a du travail administratif à faire en plus de participer aux rencontres. Mme Gaigeard clarifie que les documents de travail sont préparés par l'école ou le secrétariat, et que les parents doivent les lire et les consulter avant les rencontres.

#### 8. Élections des membres parents au conseil d'établissement

Mme Steger invite les personnes intéressées à se présenter. Mme Geneviève Huard et Mme Lara Rose se présentent. Elles sont élues par acclamation.

#### 9. Élections des parents substituts au conseil d'établissement

Mme Bellini s'engage comme substitut. Mme Marylin Torres s'engage comme substitut.

#### 10. Élection du représentant au comité de parents

Mme Talafré restera représentante au comité de parents.

## 11. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents

Il n'y a pas eu de substitut nommé pendant l'AG. Un substitut sera désigné pendant le prochain CÉ.

## 12. Formation d'un organisme de participation des parents

L'organisme de participation des parents vise à encourager les parents à participer aux activités, afin de faire des projets spéciaux. L'an dernier, le comité était compris d'une douzaine de parents bénévoles. Mme Steger demande à l'assemblée si elle désire à nouveau créer un OPP. Les parents qui veulent s'impliquer peuvent venir remplir le formulaire. L'OPP est créé, et des invitations seront envoyées aux parents par courriel.

## 13. Point d'information :

Formation obligatoire du MEQ pour tous les nouveaux membres du conseil d'établissement

Mme Gaigeard note que les liens pour les formations sont envoyés et que la formation est obligatoire.

- À suivre dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat;  
Consultez la page suivante :  
<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/>
- Formulaire d'attestation de suivi de la formation obligatoire du MEQ pour les membres du CÉ.  
Consultez la page suivante :  
[https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdGI0qsfSVDuUeXH71JuY2gBDVOvYFsUr\\_MGL5UQ0wzTFIEMDdZVjBXUjJCWTFERUfYRkcyRi4u](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdGI0qsfSVDuUeXH71JuY2gBDVOvYFsUr_MGL5UQ0wzTFIEMDdZVjBXUjJCWTFERUfYRkcyRi4u)

## 14. Levée de l'assemblée

Après quelques mots de remerciements, l'assemblée est levée à 18h30.